



DU CERTIFICAT D'ETUDES JUDICIAIRES (C.E.J.)

Durée
1 an



Composante
Faculté Droit
et Science
politique

Présentation

CERTIFICAT D'ÉTUDES JUDICIAIRES

Objectifs

Le Certificat d'Études Judiciaires assure, en un an, une formation renforcée dans le domaine judiciaire. Les étudiants bénéficient d'enseignements approfondis en droit processuel, ce qui leur offre une meilleure aptitude à la présentation des concours et examens d'accès aux professions judiciaires, au suivi des enseignements délivrés par les Centres de Formation Professionnelle et à l'exercice des différentes professions.

Savoir faire et compétences

Le Certificat d'Études Judiciaires permet de compléter la formation dispensée dans le cadre des diplômes nationaux, plus spécialement les étudiants qui suivent le Master I parcours Droit privé. Ces étudiants, destinés aux professions d'avocats, magistrats, huissiers, greffiers etc. complètent leur formation en droit processuel général et suivent des enseignements spécialisés non dispensés dans leur option, sous un aspect à la fois théorique et pratique.

Organisation

Contrôle des connaissances

Quatre épreuves d'1h30 pour chaque module (avec l'organisation d'une session de rattrapage)

Admission

Conditions d'accès

Formation ouverte aux étudiants inscrits en 3e année de Licence.

Public cible

Les étudiants, généralement destinés aux professions d'avocats, magistrats, huissiers, greffiers etc. complètent leur formation en droit processuel général et suivent des enseignements spécialisés non nécessairement dispensés dans leur option.

Infos pratiques



Contacts

Responsable pédagogique

Christophe Albiges

☎ 04 34 43 29 86

✉ christophe.albiges@umontpellier.fr

Institut d'Etudes Judiciaire

☎ 04.34.43.29.85

Lieu(x)

📍 Montpellier